

N° 1550/Rex

Copie et inf au
Ministère des affaires sociales.
École Sainte-Philomène
à Tsigabé.

Cette somme est au
crédit fonsci officielle
mme à sa lettre n° 340/61
D.N./C.S avec l'assurance
de une condamnation distincte
et immédiate.

Mme au M. le Directeur
des Services de l'Hygiène
à Umaruna.

Ruhengeri
650

Mme au M. le Directeur

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint
copie de la lettre du Crédit fonsci officiel
mme et Umaruna concernant le garde saint au
Ndahigge Peire.

Bien c'est qu'il change pour une autre le 24 Juin 1961
Il travaille actuellement dans vos services.

La situation au point de vue logement
était la suivante : il intégra le logement au poste
du logement et touchait alors une paye canarisée
la maison Drame de Lébolo.

Nous avons eu plusieurs difficultés avec l'intérieur
toujours à propos de paiement et de dettes non
réglées (taxe sociale, etc.) chèques sans provision etc.)

Le retour sur le bâtiment ne fut comme
la demande du Crédit fonsci ne fut exécutant
réfectrice que de l'accord de l'intérieur ou
en vertu d'un jugement. Je vous signale que
même lorsque l'intérieur est d'accord de payer
des mensualités il essaye de tenir le canarisé
et ne paie pas difficile ses obligations de
remboursement. Il a d'ailleurs quitté le territoire en
tenant de nombreux dettes.

Je vous assure que la réception de formulaires agressifs
est en vue de prendre le bon usage des
effets de l'administration l'avertissement de l'action
disciplinaire à charge de M. Ndahigge Drame
s'inscrit.

245.

"Les inscriptions seront reçues par M. Lemaigre ou à l'école le lundi 28 et le mardi 29 septembre de 17 heures 30 à 19 heures.

"Les cours commenceront le mercredi 30 septembre à 17 heures 30.

Pour d'autres renseignements, s'adresser à:
M. Lorand, Directeur, B.P. 793, téléphone 24.93 ou à:
M. Lemaigre, B.P. 165, téléphone 22.02."

- - -

L'Union nationale ruandaise (Unar), qui avait tenu une première réunion à Kigali (Ruanda), le 13 septembre, sous la présidence de M. François Rukeba, avait organisé à Astrida, le 20 septembre, un meeting auquel assistaient quelque mille auditeurs, dont le plus grand nombre étaient venus de l'extérieur du territoire d'Astrida.

Un autre parti politique ruandais, l'Association pour la promotion sociale de la masse (Aprosoma), groupant une majorité muhutu, réunit environ quatre mille membres à la même date. Ceux-ci, pendant une heure quart, manifestèrent par chants et protestations, contre la politique prônée par l'Unar, sur les lieux mêmes du meeting de ce groupe.

Les manifestants se retirèrent ensuite en masse puis se dispersèrent sans occasionner de bagarre.

Un incident s'est toutefois produit. Un leader de l'Aprosoma, M. Gitera Habyarimana, rentrant chez lui, fut assailli par quatre batwa pygmées armés. Il fut sauvé grâce à l'intervention de la foule, qui mit en fuite les assaillants. Deux de ces derniers furent arrêtés le lendemain des faits.

- - -

M. André Dosmet, ancien élève de la quatrième latine, à l'Athénée Royal d'Usumbura, a réussi en juillet dernier, l'examen d'entrée à l'Ecole des Cadets, en Belgique.

Trois cents récipiendaires s'étaient présentés, dont soixante ont satisfait aux épreuves.

- - -

L'Institut des arts, commerce et métiers du Ruanda-Urundi, à Usumbura, communique:

"À la condition de réunir un nombre suffisant d'inscriptions, des cours - en langue française - de dessinateurs en constructions civiles (3 années), et de dessinateurs mécaniciens (aussi 3 années) seront organisés à partir du jeudi 1er octobre 1959, dans le cadre des cours du soir de la section industrielle moyenne B.2.

"Les inscriptions seront reçues les jeudi 24 et vendredi 25 septembre, de 16h30 à 18 h. dans les locaux de l'Athénée Royal, Boulevard Léopold.

"L'admission est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée qui aura lieu le lundi 28 septembre, de 16h.30 à 18 h.

"En outre, les candidats devront présenter un certificat attestant qu'ils ont terminé avec succès la deuxième année du cycle inférieur de l'enseignement secondaire de régime métropolitain (2ème moyenne ou 5ème d'humanités).

"En fin d'études, les élèves qui auront réussi les épreuves prévues par le règlement, obtiendront un diplôme ou un certificat de capacité.

.../...